



**Demande de prix - MAR20002-10206**

Marché de travaux relatif à l'aménagement des dispositifs d'accessibilité pour les personnes en situation d'handicap au niveau des administrations publiques de la commune Kasbat Sidi Abdellah Ben M'Bark

**Toute offre devra nous parvenir au plus tard le 02 juin 2025**



<p>ELÉMENTS INCLUS DANS LE PRIX</p>	<p>Le soumissionnaire est censé avoir inclus dans ses prix tant unitaires que globaux tous les frais et impositions généralement quelconques grevant les travaux, à l'exception de la taxe sur la valeur ajoutée.</p> <p>Sont notamment inclus dans les prix :</p> <p>1° le cas échéant, les mesures imposées par la législation en matière de sécurité et de santé des travailleurs lors de l'exécution de leur travail;</p> <p>2° tous les travaux et fournitures tels que étançonnages, blindages et épuisements, nécessaires pour empêcher les éboulements de terre et autres dégradations et pour y remédier le cas échéant;</p> <p>3° la parfaite conservation, le déplacement et la remise en place éventuels des câbles et canalisations qui pourraient être rencontrés dans les fouilles, terrassements ou dragages, pour autant que ces prestations ne soient pas légalement à la charge des propriétaires de ces câbles et canalisations;</p> <p>4° l'enlèvement, dans les limites des fouilles, terrassements ou dragages éventuellement nécessaires à l'exécution de l'ouvrage :</p> <p>a) de terres, vases et graviers, pierres, moellons, enrochements de toute nature, débris de maçonneries, gazons, plantations, buissons, souches, racines, taillis, décombres et déchets;</p> <p>b) de tout élément rocheux quel que soit son volume lorsque les documents du marché mentionnent que les terrassements, fouilles et dragages sont exécutés en terrain réputé rocheux, et à défaut de cette mention, de tout élément rocheux, de tout massif de maçonnerie ou de béton dont le volume d'un seul tenant n'excède pas un demi-mètre cube;</p> <p>5° le transport et l'évacuation des produits de déblai, soit en dehors du domaine du pouvoir adjudicateur, soit aux lieux de emploi dans l'étendue des chantiers, soit aux lieux de dépôt prévus, suivant les prescriptions des documents du marché;</p> <p>6° tous frais généraux, frais accessoires et frais d'entretien pendant l'exécution et le délai de garantie.</p> <p>7° les droits de douane et d'accise ;</p> <p>8° Les frais d'installation et de réception.</p>
<p>DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES :</p>	<p>90 jours</p>

### 3 Exécution

PERSONNE DE CONTACT AU SEIN D'ENABEL POUR L'EXECUTION DU MARCHÉ	
NOM :	Naima OUSSI
FONCTION :	Intervention Officer Territorial du projet TADAFOR

Données relatives à l'exécution
---------------------------------

<p><b>Lieu</b></p>	<p>Les travaux relatifs à ce marché seront exécutés au niveau de la commune de Kasbat Sidi Abdellah Ben M’barek. Le projet concerne plusieurs établissements publics situés sur le territoire de la commune de Kasbat Sidi Abdellah Ben M’bark (Province Tata). Il s’agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Siège de la commune de Kasbat Sidi Abdellah Ben Mbarek ;</li> <li>• Qiada de Kasbah Sidi Abdellah Ben Mbarek ;</li> <li>• Groupe scolaire Tamdout (douar Kasbat) ;</li> <li>• Ecole satellite Rehala ;</li> <li>• Ecole primaire Sidi Abdellah ben Mbarek ;</li> <li>• Collège Ibno Sina ;</li> <li>• Lycée qualifiant Sidi Abdellah Ben Mbarek.</li> </ul>
<p><b>Durée/ Période d’exécution</b></p>	<p>Les travaux démarreront en principe au cours du mois de juin 2025. Le délai d’exécution est de maximum 20 jours après la réception de notification d’attribution du marché.</p>

## 4 Prescriptions techniques

### 1. Cadre général :

Le Programme d’Appui à la participation citoyenne – composante 2, mis en œuvre par Enabel fait partie d’une action plus large, sur financement de l’Union Européenne et l’appui institutionnel de Direction Générale des Collectivités Territoriales (DGCT) du ministère de l’Intérieur et La Direction de la Société civile (DRSC) du Ministère Chargé des Relations avec le Parlement et la Société Civile. Il vise à appuyer le développement d’une masse critique de participation citoyenne dans cinq régions ciblées, dont la région Sousss Massa, pour renforcer la gouvernance locale à travers la transparence, la légitimité du pacte social et de l’action publique ainsi que la qualité des services pourvus.

Le projet entend ainsi contribuer au renforcement de la participation de la société civile dans l’élaboration, le suivi et l’évaluation des politiques publiques au niveau local à travers deux volets : (i) un accompagnement aux institutions nationales dans la mise en œuvre du cadre juridique et normatif pour la participation de la société civile au niveau local y inclus le développement de la participation citoyenne digitale et (ii) un appui à la promotion de la participation de la société civile marocaine (cadre, outils, projets) dans le processus de définition, de suivi et de mise en œuvre dans les politiques publiques et dans le développement local au sein de cinq régions et 60 communes pilotes.

Dans ce cadre, le projet Tadafor accompagne des initiatives de co-création entre les collectivités territoriales et les organisations de la société civile. L’une de ces initiatives, intitulée "ParticipAction : vers une commune inclusive", est mise en œuvre dans la commune de Kasbat Sidi Abdellah Ben M’barek (KSABM). Ce projet prévoit l’amélioration de l’accessibilité des infrastructures publiques, à travers l’aménagement des accès administrations locales pour toutes et tous, en particulier pour les personnes en situation de handicap.

L’accessibilité des espaces publics constitue un enjeu majeur pour l’inclusion des personnes en situation de handicap. Afin de garantir un accès équitable aux services publics, la commune de KSABM prévoit l’aménagement des infrastructures existantes pour améliorer leur accessibilité. Cette initiative s’inscrit dans une démarche de respect des droits des personnes à mobilité réduite et vise à favoriser leur autonomie et leur participation active à la vie sociale et économique.

### 2. Objectifs et résultats du marché :

### Objectif du marché :

- Faciliter l'accès des personnes en situation de handicap aux établissements publics.
- Assurer la mise en conformité des infrastructures avec les normes d'accessibilité universelle.
- Renforcer l'inclusion sociale et l'égalité des chances pour tous les citoyens.
- Améliorer la sécurité et le confort des usagers.

### Résultats attendus :

Le prestataire retenu devra assurer :

- Des accès aux établissements publics ciblés sont aménagés et adaptés ;
- La circulation des personnes à mobilité réduite est facilitée ;
- L'installation des rampes d'accès ;
- Les normes en vigueur en matière d'accessibilité sont respectées.

### **3. Prestation demandée :**

Les travaux concernent l'aménagement des rampes d'accès dans les localisations mentionnées ci-dessous. Ils seront réalisés en un seul lot selon les quantités suivantes :

Nature des travaux (voir annexe 1)	Unité	Quantité
Démolition	Ft	1,00
Rampe en béton lisse antidérapant	m <sup>2</sup>	38,00
Main courante en Inox	ml	7,20
Bordure	ml	12,00

### **4. Spécifications Techniques et Normes d'Accessibilité**

- Respect des normes nationales et internationales en matière d'accessibilité (lois et réglementations en vigueur).
- Utilisation de matériaux durables et antidérapants.
- Largeur minimale des rampes conforme aux standards d'accessibilité.
- Conception ergonomique et sécurisée des équipements.

## 5 Conditions d'exécution services

### Généralités

Sauf si spécifié autrement dans la commande ou tout document contractuel du Pouvoir Adjudicateur s'y rapportant, les présentes conditions s'appliquent aux marchés de travaux passés au nom et pour compte de Enabel (Pouvoir Adjudicateur).

### Sous-traitance

L'entrepreneur est autorisé à sous-traiter certaines parties de l'objet du présent marché, sous son entière responsabilité. La sous-traitance est entièrement aux risques de l'entrepreneur et ne le décharge en rien de la bonne exécution du contrat vis-à-vis du Pouvoir Adjudicateur qui ne reconnaît aucun lien juridique avec le(s) tiers sous-traitant(s).

### Cession

Une partie ne peut céder ses droits et obligations résultant de la commande à un tiers, sans avoir obtenu au préalable l'accord écrit de l'autre partie.

### Conformité de l'exécution

Les travaux doivent être conformes sous tous les rapports aux documents du marché. Même en l'absence de spécifications mentionnées dans les documents du marché, ils répondent en tous points aux règles de l'art.

### Modalités d'exécution

La date de démarrage, les délais d'exécution convenus ainsi que les instructions relatives au lieu d'exécution doivent être rigoureusement observés.

Tout dépassement du délai d'exécution, et ce pour quelque cause que ce soit, entraîne de plein droit et par la seule échéance du terme, l'application d'une amende pour retard d'exécution de 0,07% du montant total de la commande par semaine de retard entamée. Cette amende est limitée à un maximum de 10% du montant total de la commande.

En cas de retard excessif ou de tout autre défaut d'exécution, le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité de résilier le marché et de relancer une nouvelle demande prix et de faire exécuter les prestations par un autre entrepreneur. Le surcoût éventuel est à charge de l'entrepreneur défaillant.

Tous frais quelconques auxquels le Pouvoir Adjudicateur serait exposé et imputables à l'entrepreneur défaillant, sont à charge de celui-ci et déduits des montants lui étant dus.

### Réception des prestations

L'entrepreneur fournit exclusivement des travaux qui sont exempts de tout vice apparent et/ou caché et qui correspondent strictement aux prescriptions techniques du présent marché et, le cas échéant, aux prescriptions des documents associés ainsi qu'aux réglementations applicables, aux règles de l'art et aux bonnes pratiques, et à la destination que le Pouvoir Adjudicateur compte en faire et que l'entrepreneur connaît ou devrait à tout le moins connaître.

L'acceptation des travaux ou réception définitive n'a lieu qu'après vérification complète par le Pouvoir Adjudicateur du caractère conforme des travaux livrés. Cette réception fait l'objet d'un PV de réception.

La signature apposée par le Pouvoir Adjudicateur (un membre de son personnel), notamment dans des appareils électroniques de réception, lors de la livraison du rapport ou autre output exigé, vaut par conséquent simple prise de possession et ne signifie pas l'acceptation du rapport ou de l'output.

Le pouvoir adjudicateur dispose d'un délai de vérification maximum de trente jours à compter de la fin de la réalisation des travaux à réceptionner et en notifier le résultat à l'entrepreneur.

## Facturation et paiement

L'adjudicataire envoie la facture (en un seul exemplaire original) aux adresses email ci-dessous :

[Naima.oussi@enabel.be](mailto:Naima.oussi@enabel.be) et [fatimaezzahraa.tobaji@enabel.be](mailto:fatimaezzahraa.tobaji@enabel.be)

Seuls les travaux exécutés de manière correcte pourront être facturés.

Le paiement du montant dû à l'entrepreneur doit intervenir dans le délai de paiement de trente jours à compter de l'échéance du délai de vérification ou à compter du lendemain du dernier jour du délai de vérification si ce délai est inférieur à trente jours. Et pour autant que le pouvoir adjudicateur soit, en même temps, en possession de la facture régulièrement établie ainsi que d'autres documents éventuellement exigés.

La facture doit être libellée en dirhams marocains ou en euros selon la monnaie dans laquelle le soumissionnaire a remis offre. Les soumissionnaires marocains doivent obligatoirement remettre offre et émettre leur facture en dirhams marocains.

Les paiements seront effectués en MAD ou en euros selon la monnaie selon laquelle le soumissionnaire a remis offre.

Aucune avance ne peut être demandée par l'adjudicataire.

## Exonération de TVA

Le présent marché est exonéré de la TVA conformément à l'article 92, paragraphe 1 (23) du code général des impôts du Maroc et à l'article 9 du Décret de la TVA N° 2.08103.

## Assurances

L'entrepreneur est tenu de conclure toutes les assurances obligatoires et de conclure ou renouveler toutes les assurances nécessaires pour la bonne exécution du présent marché, en particulier les assurances « responsabilité civile », « accidents de travail » et « risques liés au transport », et cela pendant toute la durée de la mission.

L'entrepreneur transmettra au Pouvoir Adjudicateur, sur simple demande, une copie des polices d'assurances auxquelles le prestataire a souscrit et la preuve du paiement régulier des primes qui sont à sa charge.

## Obligation de confidentialité

L'entrepreneur et ses collaborateurs sont liés par un devoir de réserve concernant les informations dont ils ont connaissance lors de l'exécution de ce marché. Ces informations ne peuvent en aucun cas être communiquées à des tiers sans l'autorisation écrite du pouvoir adjudicateur. L'adjudicataire peut

toutefois faire mention de ce marché en tant que référence, à condition qu'il en indique l'état avec véracité (ex. 'en exécution'), et pour autant que le pouvoir adjudicateur n'ait pas retiré cette autorisation pour cause de mauvaise exécution du marché.

Toute information de nature commerciale, organisationnelle et/ou technique (toutes les données, y compris, et ce sans limitation, les mots de passe, documents, schémas, plans, prototypes, chiffres) dont le prestataire de services prend connaissance dans le cadre du présent marché reste la propriété du Pouvoir Adjudicateur.

Dans le cadre du présent marché, le Règlement général sur la protection des données « GDPR » est d'application. Le fournisseur s'engage à respecter le Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des données personnelles (RGPD). Si des données personnelles sont traitées dans le cadre du contrat, le fournisseur signera un contrat de traitement des données à caractère personnel, conformément aux articles 28 à 36 du RGPD. Ce contrat type pourra être fourni à la demande avant la remise des offres. Selon la nature des services fournis, le fournisseur procédera, en collaboration avec l'autorité contractante, à une analyse d'impact sur la protection des données, si nécessaire.

## Clauses déontologiques

Tout manquement à se conformer à une ou plusieurs des clauses déontologiques ci-après peut aboutir à la résiliation du présent contrat et à l'exclusion de l'entrepreneur de la participation à d'autres marchés publics pour Enabel.

Pendant la durée du marché, l'entrepreneur et son personnel respectent les droits de l'homme et s'engagent à ne pas heurter les usages politiques, culturels et religieux du pays dans lequel les travaux ont lieu.

Conformément à la politique concernant l'exploitation et les abus sexuels de Enabel ([prs-sexual exploitation and abuse policy final fr.pdf \(enabel.be\)](#)), l'entrepreneur et son personnel ont le devoir de faire montre d'un comportement irréprochable à l'égard des bénéficiaires des projets mis en œuvre par Enabel et de la population en général. Il leur convient de s'abstenir de tout acte qui pourrait être considéré comme une forme d'exploitation ou d'abus sexuels et de s'approprier les principes de base et les directives repris dans cette politique. En application de sa politique concernant l'exploitation et les abus sexuels, Enabel applique donc une tolérance zéro en ce qui concerne l'ensemble des conduites visées dans sa politique concernant l'exploitation et les abus sexuels étayant une incidence sur la crédibilité professionnelle des contractants.

Toute tentative d'un opérateur visant à se procurer des informations confidentielles, à procéder à des ententes illicites avec des concurrents ou à influencer le pouvoir adjudicateur de quelques manières que ce soit entraîne le rejet de son offre.

De plus, afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit à l'entrepreneur d'offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux préposés du pouvoir adjudicateur concernés directement ou indirectement par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.



Conformément à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels et la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption, les plaintes liées à des questions d'intégrité (fraude, corruption, exploitation ou abus sexuel ...) doivent être adressées au bureau d'intégrité via l'adresse <https://www.ENABLEintegrity.be>.

### **Gestion des plaintes et tribunaux compétents**

Le droit belge est seul applicable au présent marché.

Les parties s'engagent à remplir de bonne foi leurs engagements en vue d'assurer la bonne fin du marché.

En cas de litige ou de divergence d'opinion entre le pouvoir adjudicateur et l'entrepreneur, les parties se concerteront pour trouver une solution. Si nécessaire, le prestataire de services peut demander une médiation à l'adresse email [complaints@enable.be](mailto:complaints@enable.be) cfr. <https://www.enable.be/fr/content/gestion-des-plaintes>.

Toute contestation relative aux commandes et aux présentes conditions contractuelles relève de la compétence exclusive des Tribunaux de Bruxelles.

## 6. Formulaires d'offres à signer par le soumissionnaire

### 1. Fiche d'identification

#### 1. Personne physique

<b>I. DONNÉES PERSONNELLES</b>	
NOM(S) DE FAMILLE <sup>1</sup>	
PRÉNOM(S)	
DATE DE NAISSANCE	
JJ	MM AAAA
LIEU DE NAISSANCE	PAYS DE NAISSANCE
(VILLE, VILLAGE)	
TYPE DE DOCUMENT D'IDENTITÉ	
CARTE D'IDENTITÉ	PASSEPORT
PERMIS DE CONDUIRE <sup>2</sup>	AUTRE <sup>3</sup>
PAYS ÉMETTEUR	
NUMÉRO DE DOCUMENT D'IDENTITÉ	
NUMÉRO D'IDENTIFICATION PERSONNEL <sup>4</sup>	
ADRESSE PRIVÉE	
PERMANENTE	
CODE POSTAL	BOITE POSTALE
RÉGION <sup>5</sup>	PAYS
TÉLÉPHONE PRIVÉ	
COURRIEL PRIVÉ	
<b>II. DONNÉES COMMERCIALES</b>	
Si OUI, veuillez fournir vos données commerciales et joindre des copies des justificatifs officiels.	
Vous dirigez votre propre entreprise sans personnalité juridique distincte (vous êtes entrepreneur individuel, indépendant, etc.) et en tant que tel, vous fournissez des services à la Commission ou à d'autres institutions, agences et organes de l'UE?	NOM DE L'ENTREPRISE (le cas échéant) NUMÉRO DE TVA NUMÉRO D'ENREGISTREMENT LIEU DE L'ENREGISTREMENT VILLE PAYS
OUI NON	
DATE	SIGNATURE



### 3. Entité de droit public<sup>9</sup>

<p>NOM OFFICIEL<sup>10</sup></p> <p>ABRÉVIATION</p> <p>NUMÉRO DE REGISTRE PRINCIPAL<sup>11</sup></p> <p>NUMÉRO DE REGISTRE SECONDAIRE (le cas échéant)</p> <p>LIEU DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL    VILLE    PAYS</p> <p>DATE DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL                     JJ            MM            AAAA</p> <p>NUMÉRO DE TVA</p> <p>ADRESSE OFFICIELLE</p> <p>CODE POSTAL            BOITE POSTALE                            VILLE</p> <p>PAYS    TÉLÉPHONE</p> <p>COURRIEL</p>	
<p>DATE</p>	<p>CACHET</p>
<p>SIGNATURE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ</p>	

## 2. Formulaire d'offres – prix

En déposant cette offre, le soumissionnaire s'engage à exécuter, conformément aux TDR et conditions d'exécution du présent marché **MAR20002-10206**, le présent marché et déclare explicitement accepter toutes les conditions énumérées dans la demande de prix et renoncer aux éventuelles dispositions dérogatoires comme ses propres conditions.

Le soumissionnaire s'engage à exécuter le marché public aux prix suivants exprimés en dirhams marocains ou euros et hors TVA :

Phases	Désignation	Unité	Quantité	P.U en dhs ou €HT	Total en dhs ou €HT
1	Démolition	U	Forfait		
2	Rampe en béton laisse antidérapant	M2	38,00		
3	Main courante en Inox	ml	7,20		
4	Bordure	ml	12,00		
<b>Total en dhs ou euros Hors TVA</b>					
<b>Taux et Montant TVA</b>					
<b>Total en dhs ou euros toutes Taxes Comprises</b>					

Fait à ..... le .....

Signature manuscrite originale / nom de la personne habilitée à engager l'entité soumissionnaire :

.....

Certifié pour vrai et conforme,

Fait à ..... le .....

### 3. Déclaration sur l'honneur – motifs d'exclusion

Par la présente, je/nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/ légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons que le soumissionnaire ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion suivants :

1. Le soumissionnaire ni un de ses dirigeants a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une **décision judiciaire ayant force de chose jugée** pour l'une des infractions suivantes :
  - 1° participation à une **organisation criminelle**;
  - 2° **corruption**;
  - 3° **fraude**;
  - 4° infractions **terroristes**, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d'une telle infraction;
  - 5° **blanchiment de capitaux** ou **financement du terrorisme**;
  - 6° **travail des enfants** et autres formes de traite des êtres humains ;
  - 7° occupation de ressortissants de pays tiers en **séjour illégal** ;
  - 8° création d'une société offshore .

L'exclusion sur base de ce critère vaut pour une durée de 5 ans à compter de la date du jugement (ou la fin de l'infraction pour 7°).

2. Le soumissionnaire ne satisfait pas à ses obligations relatives au **paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale**, c'est-à-dire qu'il a un retard de paiement pour un montant de plus de 3.000 €, sauf lorsque le soumissionnaire peut démontrer qu'il possède à l'égard d'un pouvoir adjudicateur une ou des créances certaines, exigibles et libres de tout engagement à l'égard de tiers. Ces créances s'élèvent au moins à un montant égal à celui pour lequel il est en retard de paiement de dettes fiscales ou sociales.

3. Le soumissionnaire est en **état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire**, ou a fait l'aveu de sa faillite, ou fait l'objet d'une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire, ou est dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales.

4. Le soumissionnaire ou un de ses dirigeants a commis une **faute professionnelle grave qui remet en cause son intégrité**.

Sont entre autres considérées comme faute professionnelle grave :

- a. **UNE** infraction à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels – juin 2019 [prs-sexual exploitation and abuse policy final fr.pdf \(enabel.be\)](#) ;
- b. **UNE** infraction à la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption – juin 2019 [fraud policy fr final.pdf \(enabel.be\)](#);
- c. une infraction relative à une disposition d'ordre réglementaire de la législation applicable dans le pays d'exécution des prestations relative au harcèlement sexuel au travail ;
- d. le soumissionnaire s'est rendu gravement coupable de fausse déclaration ou faux documents en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou la satisfaction des critères de sélection, ou a caché des informations ;
- e. lorsque Enabel dispose d'éléments suffisamment plausibles pour conclure que le soumissionnaire a commis des actes, conclu des conventions ou procédé à des ententes en vue de fausser la concurrence.

La présence du soumissionnaire sur une des listes d'exclusion Enabel en raison d'un tel acte/convention/entente est considérée comme élément suffisamment plausible.

5. lorsqu'il ne peut être remédié à un conflit d'intérêts par d'autres mesures moins intrusives;

6. des **défaillances importantes ou persistantes** du soumissionnaire ont été constatées lors de l'exécution d'une **obligation essentielle** qui lui incombait dans le cadre d'un contrat antérieur passé avec Enabel ou avec un autre pouvoir public, lorsque ces défaillances ont donné lieu à des mesures d'office, des dommages et intérêts ou à une autre sanction comparable.

Sont considérées comme 'défaillances importantes' le respect des obligations applicables dans les domaines du droit environnemental, social et du travail établies par le droit de l'Union européenne, le droit national, les conventions collectives ou par les dispositions internationales en matière de droit environnemental, social et du travail. La présence du soumissionnaire sur la liste d'exclusion Enabel en raison d'une telle défaillance sert d'un tel constat.

7. Le soumissionnaire ni un de des dirigeants se trouvent sur les listes de personnes, de groupes ou d'entités soumises par les Nations-Unies, l'Union européenne et la Belgique à des sanctions financières :

Pour les Nations Unies, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante :  
<https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-internationales-nations-unies>

Pour l'Union européenne, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante :  
<https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-europ%C3%A9ennes-ue>  
<https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/8442/consolidated-list-sanctions>

[https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/restrictive\\_measures-2017-01-17-clean.pdf](https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/restrictive_measures-2017-01-17-clean.pdf)

Pour la Belgique :  
[https://finances.belgium.be/fr/sur\\_le\\_spf/structure\\_et\\_services/administrations\\_generales/tr%C3%A9sorerie/contr%C3%B4le-des-instruments-1-2](https://finances.belgium.be/fr/sur_le_spf/structure_et_services/administrations_generales/tr%C3%A9sorerie/contr%C3%B4le-des-instruments-1-2)

8. <...>Si Enabel exécute un projet pour un autre bailleur de fonds ou donneur, d'autres motifs d'exclusion supplémentaires sont encore possibles.

- J'ai / nous avons pris connaissance des articles relatifs à la déontologie du présent marché public (voir 1.7.), ainsi que de la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels ainsi que de la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption et je / nous déclare/rons souscrire et respecter entièrement ces articles.

Date  
Localisation  
Signature

#### 4. Déclaration intégrité soumissionnaires

Par la présente, je / nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons ce qui suit :

- Ni les membres de l'administration, ni les employés, ni toute personne ou personne morale avec laquelle le soumissionnaire a conclu un accord en vue de l'exécution du marché, ne peuvent obtenir ou accepter d'un tiers, pour eux-mêmes ou pour toute autre personne ou personne morale, un avantage appréciable en argent (par exemple, des dons, gratifications ou avantages quelconques), directement ou indirectement lié aux activités de la personne concernée pour le compte de Enabel.
- Les administrateurs, collaborateurs ou leurs partenaires n'ont pas d'intérêts financiers ou autres dans les entreprises, organisations, etc. ayant un lien direct ou indirect avec Enabel (ce qui pourrait, par exemple, entraîner un conflit d'intérêts).
- J'ai / nous avons pris connaissance des articles relatifs à la déontologie du présent marché public (voir 1.7.), ainsi que de la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels ainsi que de la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption et je / nous déclare/rons souscrire et respecter entièrement ces articles.

Si le marché précité devait être attribué au soumissionnaire, je/nous déclare/rons, par ailleurs, marquer mon/notre accord avec les dispositions suivantes :

- Afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit au contractant du marché (c'est-à-dire les membres de l'administration et les travailleurs) d'offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux membres du personnel de Enabel, qui sont directement ou indirectement concernés par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.
- Tout contrat (marché public) sera résilié, dès lors qu'il s'avérerait que l'attribution du contrat ou son exécution aurait donné lieu à l'obtention ou l'offre des avantages appréciables en argent précités.
- Tout manquement à se conformer à une ou plusieurs des clauses déontologiques aboutira à l'exclusion du contractant du présent marché et d'autres marchés publics pour Enabel.

Le soumissionnaire prend enfin connaissance du fait que Enabel se réserve le droit de porter plainte devant les instances judiciaires compétentes lors de toute constatation de faits allant à l'encontre de la présente déclaration et que tous les frais administratifs et autres qui en découlent sont à charge du soumissionnaire.

Date

Localisation

Signature

## 5. Fiche signalétique financière

### FICHE SIGNALÉTIQUE FINANCIERE

INTITULE (1)			
ADRESSE			
COMMUNE/VILLE	CODE POSTAL		
PAYS			
CONTACT			
TELEPHONE	TELEFAX		
E - MAIL			

<b>BANQUE</b>			
(2) - -			
NOM DE LA BANQUE			
ADRESSE (DE L'AGENCE)			
COMMUNE/VILLE	CODE POSTAL		
PAYS			
NUMERO DE COMPTE			
IBAN (3)			
NOM SIGNATAIRES	NOM PRENOM	FONCTION	

**REMARQUES:**

**DATE + SIGNATURE DU TITULAIRE DU COMPTE (Obligatoire)**

- (1) Le nom ou le titre sous lequel le compte a été ouvert et non le nom du mandataire.**
- (2) Il est préférable de joindre une copie d'un extrait de compte bancaire récent. Veuillez noter que le relevé bancaire doit fournir toutes les informations indiquées ci-dessus sous «INTITULÉ DU COMPTE BANCAIRE» et «BANQUE». Dans ce cas, le cachet de la banque et la signature de son représentant ne sont pas requis. La signature du titulaire du compte est obligatoire dans tous les cas**
- (3) Si le code IBAN (international bank account number) est d'application dans le pays où votre banque se situe.**